



PRÉFET DE L'ISÈRE

CABINET DU PREFET  
SERVICE DE L'INFORMATION ET DE  
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE, LE 17 DECEMBRE 2012

## AVIS A LA PRESSE

### DEMANTELEMENT D'UN CAMPMENT ILLICITE

**Situé face à la maison de la culture à Grenoble**

La préfecture de l'Isère communique

Il a été procédé au démantèlement du campement illicite abritant environ 50 personnes, installé à proximité de la salle de spectacle MC2 à Grenoble ce matin à partir de 7h00.


Cette démarche a été préparée conformément aux instructions de la circulaire interministérielle du 26 Août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, en étroite collaboration avec la mairie et le CCAS de Grenoble, la « Métro » et le milieu associatif.

A l'issue de l'opération de police, visant à recenser, identifier et contrôler la situation des personnes présentes sur le site, celles-ci ont été conduites au Centre d'Accueil Intercommunal (CAI) où elles ont pu rencontrer des représentants des associations en contact habituel avec elles et des travailleurs sociaux. L'association « Médecins du Monde » également présente sur place, a pu procéder aux évaluations en matière de santé des personnes qui le souhaitent.

Ces rencontres permettront d'établir un diagnostic social des familles concernées avant qu'elles soient conduites sur des sites d'hébergement préalablement déterminés, notamment pour permettre la poursuite de la scolarisation des enfants dans l'établissement qu'ils fréquentaient jusqu'alors.

L'accompagnement social des familles, prévu par la circulaire citée plus haut, se poursuivra sur les lieux d'hébergement et permettra aussi d'assurer la poursuite de la scolarisation des enfants.

### CONTACT PRESSE

 04.76.60.48.07

 [communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)